

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

**Comité II**

Stratégie linguistique de la Convention

PROJET DE DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

*Le présent document a été préparé par le groupe de travail sur la stratégie linguistique de la Convention, sur la base du document CoP18 Doc. 8, après discussion à la première séance du Comité II (voir le document CoP18 Com. II Rec. 1).*

**Projet de décision sur la stratégie linguistique de la Convention**

**À l'adresse du Comité permanent**

18.AA Le Comité permanent, avec l'aide du Secrétariat :

- a) étudiera les incidences de l'ajout de l'arabe, du chinois et du russe aux langues de travail de la CITES, notamment sur l'administration, le budget et l'efficacité de la Convention ;
- b) se penchera plus particulièrement sur les avantages et les difficultés propres à l'ajout de chacune de ces langues comme langues de travail de la Convention, en tenant compte notamment du document CoP18 Doc. 8 *Projet de résolution sur la stratégie linguistique de la Convention* et de la résolution 71/328 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Multilinguisme* ;
- c) rendra compte de ses conclusions et recommandations à la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.